

Cl. Bernard du même sommeil artificiel observé chez les animaux : « Si nous comparons maintenant, dit ce physiologiste, le sommeil de la codéine à celui de la morphine, nous verrons qu'ils diffèrent essentiellement l'un de l'autre. 5 centigram. de chlorhydrate de codéine injectés sous la peau peuvent également suffire pour endormir un chien de taille moyenne. Si les chiens sont adultes ou plus grands, il faut également augmenter la dose pour obtenir le même effet. Mais, quelle que soit la dose, on ne parvient jamais à endormir les chiens aussi profondément par la codéine que par la morphine : l'animal peut toujours être réveillé facilement, soit par le pincement des extrémités, soit par le bruit qui se fait autour de lui.... La codéine émousse beaucoup moins la sensibilité que la morphine, et elle ne rend pas les nerfs paresseux comme elle; mais c'est surtout au réveil que les effets de la codéine se distinguent de ceux de la morphine. Les animaux codénisés, à dose égale, se réveillent sans effarement, sans paralysie du train postérieur et avec leur humeur naturelle; ils ne présentent pas ces troubles intellectuels qui succèdent à l'emploi de la morphine. » (Cl. Bernard, *loc. cit.*)

Les personnes qui viennent de dormir après avoir pris de la codéine (1) offrent une figure gaie, animée; une disposition à rire. On serait donc porté à admettre dans cette substance une propriété exhilarante analogue à celle du haschich, du protoxyde d'azote, etc.

Malheureusement, ce médicament coûte assez cher pour qu'il ne soit guère possible de l'employer d'une manière usuelle et pour toutes les catégories de malades.

3° *Narcéine*. — La narcéine (2) semble être un des instruments les plus précieux de la médication hypnotique. Elle présente, en effet, comme l'ont démontré les expériences de laboratoire de

(1) 274. La *codéine* s'administre aux doses de 25 milligr. à 10 centigr. en pilules ou sous forme de *sirop du Codex*, contenant 4 centigr. de codéine par cuillerée à bouche et 1 centigr. par cuillerée à café.

(2) 275. On peut donner la *narcéine* en pilules de 1 centigr. d'abord, puis de 25 milligr. quand l'accoutumance est établie. Laborde a fait préparer pour les enfants un *sirop* contenant 1 centigr. de narcéine par cuillerée à bouche. Les doses hypnotiques de la narcéine doivent être beaucoup plus élevées que celles de la morphine; elles sont comprises, pour l'adulte, entre 5 à 20 centigr. Il ne faut arriver, bien entendu, à 20 centigr. que progressivement.

Si l'on a recours à la narcéine en *injections hypodermiques*, pour amener le sommeil, il faut employer le chlorhydrate de cet alcaloïde.

Cl. Bernard, confirmées par l'essai clinique, les effets somnifères aussi dégagés que possible des actions toxique et convulsivante. Laborde a, dans un travail intéressant (*Bullet. de thérap.*, 1865, tom. LXIX, p. 224), fait ressortir tous les mérites de ce médicament employé comme somnifère : sommeil plus paisible, pas de rêves, pas de malaise ni de pesanteur de tête, ni d'hébétéde sensorielle ou intellectuelle au réveil, pas de troubles consécutifs, pas de vomissements; seulement un peu de tendance à la constipation, et quelquefois, comme l'ont remarqué Debout et Béhier (ce fait n'a pas été constaté par Laborde), un peu de dysurie.

4° *Papavérine*. — La papavérine, autre alcaloïde de l'opium, a été encore incomplètement étudiée, en particulier au point de vue de ses propriétés hypnotiques. B. Hoffmann n'est arrivé qu'à des résultats à peu près négatifs, bien qu'il ait donné cette substance à la dose de 6 grains anglais (38 centigr.). La respiration, le pouls, les centres nerveux, restent muets à cette dose. (*The Practitioner*, 1869, number 10, p. 249.) Cl. Bernard et Bouchut ont constaté la même inaptitude de la papavérine à produire le sommeil. Je dois dire cependant que Leidesdorf et Breslauer affirment ses propriétés hypnotiques et croient son action, sous ce rapport, plus lente, mais plus durable que celle de l'opium et de ses alcaloïdes soporifiques (1). On l'a surtout employée comme somnifère dans les formes excitées de l'aliénation.

5° *Cryptopine*. — La cryptopine est un alcaloïde très-curieux, qui joint à une action hypnotique une action convulsivante, et dont les effets somnifères, qui demandent à être étudiés de plus près, paraissent plus intenses et plus prolongés que ceux de la morphine; il produit de la mydriase à une dose élevée (mais n'est-ce pas un effet toxique?) et des troubles cardiaques subordonnés aux troubles respiratoires. Il y a encore tout à faire, relativement à la cryptopine (2).

Voilà tout ce que nous savons actuellement des propriétés hypnotiques des alcaloïdes de l'opium; mais il n'est pas supposable que l'action somnifère soit bornée à ceux que nous venons d'énumérer. On connaît maintenant une vingtaine d'alcaloïdes de

(1) 276. La *papavérine* se donne aux mêmes doses que la narcéine, et en pilules.

(2) 277. La *cryptopine* se donne à des doses un peu moindres que la morphine et doubles de celles de la narcéine.

l'opium, alcaloïdes naturels ou artificiels. Rien ne dit que dans quelques-uns d'entre eux, tels que la *porphyroxine*, la *codamine*, la *lanthopine*, la *laudanine*, la *méconidine*, etc., on ne trouve un jour quelques somnifères à propriétés spéciales et venant enrichir utilement la médication hypnotique.

III. *Pavots*. — Tous les pavots contiennent de la morphine comme le pavot officinal (*Papaver album* ou *somniferum*). Tels sont le pavot noir ou pourpre (*Papaver nigrum*), d'où l'on retire l'*affium* ou opium indigène, contenant de 10 à 11 pour 100 de morphine (1); le pavot œillette, le coquelicot (*Papaver rhœas*).

Les *têtes de pavot*, employées comme substance hypnotique, constituent un médicament dangereux, et qui est une des pratiques familières de la médecine domestique. C'est un moyen qui, cependant, sous ses apparences inoffensives, peut produire des accidents graves, et l'on ne compte plus le nombre des empoisonnements qu'il a déterminés. D'abord, la grosseur des têtes de pavot étant très-variable, on peut, en les prescrivant par nombre, donner des doses narcotiques qui diffèrent de 1 à 3. Boutigny, comparant des têtes de pavot les unes aux autres, a constaté que leurs dimensions pouvaient varier de 0^m,08 à 0^m,03. Les poids extrêmes qu'il a constatés ont été représentés par 24 grammes et 5 grammes. Les capsules vertes sont plus riches en morphine que les capsules sèches. Suivant Gubler, certaines grosses capsules récoltées dans les pays méridionaux peuvent correspondre à 20 centigr. d'opium. En second lieu, le degré de maturité de la capsule influe sur son action narcotique. Mieux vaut certainement renoncer à l'emploi des capsules et leur substituer l'opium, qui est bien plus maniable. Il faut, en tout cas, doser les capsules par poids et non par nombre (2).

Le *coquelicot* (*Papaver rhœas*) est sans doute le moins actif des pavots, mais encore ne saurait-il être considéré comme sans action. Cazin (de Boulogne) a vu survenir, par deux fois, des hallucinations chez un de ses enfants, après l'usage de 16 gr. de sirop de coquelicot; l'expérience usuelle consacre, du reste, l'activité de cette plante, qu'on emploie comme somnifère en infusion (3) et en sirop. Le coquelicot entre dans la préparation de trois

(1) 278. L'*affium d'Aubergier* est un extrait de pavot pourpre, contenant 5 pour 100 de morphine. Chaque centigr. renferme donc 2 milligr. de cet alcaloïde.

(2) 279. La dose de *capsules de pavot*, pour l'usage interne, est de 5 à 15 grammes.

(3) 280. L'*infusion de coquelicot* se prépare avec 5 gram. de pétales pour 1000.

sirops très-populaires : le *sirop de Briant* (1), celui de *Lamouroux* (2) et celui de *Flon* (3), qui sont employés empiriquement dans le traitement des maladies de la poitrine. Utiles en eux-mêmes, ces sirops tuent plus de gens qu'on ne s'imagine, en englobant toutes les maladies dont la toux est le symptôme sous une même étiquette et en faisant perdre du temps.

§ 2. — Laitues, thridace et lactucarium.

I. *Laitues*. — On sait le goût des Grecs pour la laitue. Ce n'était pas seulement affaire de sensualité; ils attribuaient à cette plante une foule de propriétés dont les unes sont imaginaires, mais dont quelques autres, la propriété hypnotique, par exemple, sont réelles. Il ne faut pas oublier, du reste, que dans la description des effets de la laitue (*vires lactuce*), ils embrassaient en même temps la laitue vireuse et la laitue cultivée. Les Romains ont hérité de ce goût et de cette ferveur de croyance dans les vertus de cette plante. Galien est un de ceux qui l'ont étudiée avec le plus de complaisance. Il fait ressortir son action sédative et ne la signale comme indigeste que quand on en a usé en proportions trop considérables. (*Galen Opera omnia. De Locis affectis*, lib. III, cap. II.) Alors commencent aussi les effets narcotiques, « *graves inducit somnos.* » Il insiste, en plusieurs passages, sur l'analogie qui existe entre le suc de laitue et celui des autres narcotiques, en particulier de la ciguë, du pavot. (*De Temperamentis*, lib. III, et *de Alimentis*, lib. II, *de Lactucâ*.) Galien est donc le père réel du *lactucarium*. On sait l'usage personnel qu'il faisait de la laitue. Son goût pour cette plante est cité partout, mais souvent de seconde main, et, par suite, il n'est pas sans intérêt de restituer le propre texte de l'auteur : « *Porrò, dit-il, dum essem juvenis ventriculusque mihi infesteretur bili, lactucam quâ ipsum refrigerarem utebar; quàm verò ad ætatem*

Le *sirop de coquelicot* du Codex se prépare avec 1 p. de pétales secs et 100 parties de sirop. On le donne à la dose de 15 à 30 grammes.

(1) 281. Le *sirop de Briant* contient des fruits pectoraux, des fleurs pectorales, de la gomme, de l'eau de fleur d'oranger, des pétales de coquelicot et de l'extrait d'opium. Suivant Jeannel, une cuillerée à bouche de ce sirop représenterait 5 milligr. d'extrait d'opium.

(2) 282. Le *sirop de Lamouroux*, au mou de veau (écho de la doctrine impure des signatures), contient un peu moins de 3 milligr. d'extrait d'opium par cuillerée à bouche.

(3) 283. Le *sirop de Flon* n'est, dit-on, que du sirop de morphine très-faible, coloré avec de la cochenille et aromatisé avec du laurier-cerise.